



## À faire

- ★ Comportez-vous en toutes circonstances avec mesure et retenue
- ★ Parlez doucement, notamment à proximité des personnes qui dorment
- ★ Veillez à ce que les personnes rencontrées puissent comprendre votre démarche : prenez le temps d'expliquer votre présence, de rassurer la personne rencontrée sur les enjeux de l'opération, l'utilisation du questionnaire, la garantie de l'anonymat des personnes ...
- ★ Si la personne manifeste de la réticence ou de l'incompréhension, n'insistez pas
- ★ Veillez à ce que chaque échange se déroule dans des conditions sereines : par exemple, l'ensemble des membres de l'équipe ne prend pas la parole simultanément, ou n'entoure pas complètement la personne
- ★ Expliquez le but de l'opération aux personnes qui s'étonnent de votre présence

## À éviter

- ★ Ne réveillez pas les personnes qui dorment et ne pointez pas de faisceau lumineux dans leur direction
- ★ Ne vous écartez pas de l'itinéraire qui vous a été affecté
- ★ Ne vous séparez pas de votre groupe, et circulez toujours au moins par deux
- ★ N'entrez pas dans des parcs, des lieux clos, des squats, des propriétés privées ou des stations de métro ou de RER
- ★ Ne pénétrez pas dans les bois, n'allez pas sur les berges ou les quais
- ★ Lorsque vous êtes face à une tente fermée, respectez l'intimité des personnes et n'essayez pas de toquer ou de déterminer si quelqu'un est présent à l'intérieur
- ★ Ne tutoyez pas les personnes rencontrées
- ★ Ne vous déplacez pas autrement qu'à pied pour couvrir la zone qui vous est affectée

# LA NUIT de la SOLIDARITÉ

• 7 février 2019 •

*Ensemble, mieux connaître les besoins  
des personnes sans-abri pour mieux agir*

## GUIDE DU BÉNÉVOLE

Plus d'informations sur [paris.fr/nuitdelasolidarite](http://paris.fr/nuitdelasolidarite)

## Qu'est-ce que La Nuit de la Solidarité ?

**Nous vous remercions de participer à la deuxième  
Nuit de la Solidarité parisienne, du 7 au 8 février 2019.**

Paris a fait de lutte contre l'exclusion et le sans-abrisme une priorité en adoptant en 2015 *le Pacte Parisien de lutte contre la grande exclusion*. Pour améliorer leur capacité à répondre aux besoins des personnes en situation de rue, la Ville et l'ensemble des signataires du Pacte réalisent chaque année un décompte de nuit des personnes en situation de rue à Paris à l'aide de professionnel.les du social et de Parisien.nes bénévoles.

Cette opération n'est pas une intervention sociale mais un outil qui a pour finalité de mieux connaître les personnes en situation de rue pour améliorer les réponses qui leur sont proposées. Il ne s'agit donc pas d'apporter des solutions le soir-même de l'opération, même si les situations d'urgence pourront être signalées à cette occasion.

### Les détails de l'opération

La méthode retenue en 2018 est reconduite pour permettre de comparer les résultats dans le temps.

La collecte des informations se fait sous la responsabilité de la Mairie de Paris. Les résultats seront ensuite exploités par l'APUR, sous l'égide d'un comité scientifique, et un rapport rendant compte de la démarche sera rendu public.

**Ces travaux respecteront strictement l'anonymat des personnes interrogées et ne rendront pas possible une localisation individuelle.** Ils respectent le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

## Engagement éthique

En vous inscrivant à l'opération, vous vous êtes engagés à respecter un engagement éthique qui garantit le respect de la dignité des personnes.

En tant que participant.e, vous vous engagez notamment à :

- ★ Faire partie d'une équipe encadrée par un.e responsable d'équipe
- ★ Respecter pleinement le cadre méthodologique qui vous aura été présenté ainsi que les consignes qui vous seront communiquées lors de la formation
- ★ Respecter les personnes que vous rencontrerez, et notamment à ne pas les déranger ou les réveiller
- ★ Garantir l'anonymat des personnes rencontrées, respecter la confidentialité des données recueillies et notamment ne communiquer aucune information relative aux situations individuelles, hors cas de signalement à l'attention des professionnel.les
- ★ Ne pas photographier les personnes rencontrées ni diffuser de photos sur les réseaux sociaux

